



Reconnaissance de dettes entre époux

Par **kikidu41**, le **26/07/2010** à **22:06**

Mon mari veut divorcer mais à ce jour, je lui ai prêté environ 20 000€ pour régler différentes dettes qu'il avait. dois-je lui faire signer une reconnaissance de dettes ? car je compte bien récupérer mes sous. Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens.

Par **001**, le **27/07/2010** à **15:42**

bonjour,
en cas de divorce, ou en cas de décès, vous avez en effet tout fait intérêt à obtenir ce document qu'il faut mieux faire rédiger compte tenu du montant par notaire (acte exécutoire)